



Titre Agent de prévention et de sécurité (H/F)

Certification accessible par la VAE

CHALON-SUR-SAONE

>> Public(s) (H/F)

Tout public

>> Dates

Entrées/sorties à dates fixes

Du 04/05/2023 au 15/06/2023

Inscriptions fermées, contacter le centre

>> Durées

- Durée indicative : 182 Heures(s)

- Durée totale : 182 h (dont 182 h en centre)

>> Effectif

De 4 à 12

>> Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 2730.00 € TTC

>> Lieu de la formation

GRETA 71 - Sud Bourgogne

LPO Hilaire de Chardonnet

1 rue Henri Dunant

71100 CHALON-SUR-SAONE

>> Votre interlocuteur

Bouchra LAGHLID

Assistante commerciale et communication

Tél. : 03 85 99 19 77

greta71.contact@ac-dijon.fr

>> Organisme responsable

GRETA 71 - Sud Bourgogne

33 Ter Avenue de Paris

71100 CHALON SUR SAONE

Tél. : 03 85 99 19 77

greta71.contact@ac-dijon.fr

Siret : 19710012600048

N° d'activité : 2671P002171

www.bourgogne-greta.fr

>> OBJECTIF(S)

- Connaître le cadre réglementaire et déontologique de l'exercice de l'emploi d'agent de prévention et de sécurité.
- Acquérir les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à l'exercice de l'activité.
- Identifier et mettre en oeuvre les comportements et les attitudes définies par le cadre législatif et les exigences de la profession.

>> PRÉREQUIS

- Niveau 1 (Ancien niv. VI) - Niveau d'entrée exigé
- Justifier d'une connaissance suffisante de la langue française et attester de la connaissance des principes de la République (art. 33 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés publié au JO le 25 mai 2021).
- Être en possession d'une carte professionnelle à jour ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité).

Les ressortissants étrangers ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (art. 23 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés publié au JO le 25 mai 2021)

>> CONTENU

UV1 - Module secourisme (14h) :

- Gestes élémentaires de premiers secours

UV2 - Module Environnement juridique (22h):

- Livre VI du Code de la sécurité intérieure
- Code pénal
- Les principes et symboles de la République

UV3 - Module gestion des conflits (14h) :

- Gestion des conflits

UV4 - Module stratégique (7h) :

- Outils de transmission
- Transmettre des consignes

UV5 - Module prévention des risques incendie (7h) :

- Formation au risque incendie

UV6 - Modalités d'appréhension de l'exercice du métier (7h) :

- Appliquer l'article 73 du code de procédure pénale

UV7 - Module sensibilisation au risques terroristes (13h) :

- Prévention des risques terroristes

UV8 - Module professionnel (45h)

- Contrôle
- Ronde
- Consignes

UV9 - Module palpation de sécurité et inspection des bagages (7h) :

- Inspection visuelle des bagages et palpation de sécurité

UV10 - Module surveillance par moyens électroniques (7h):

- Télésurveillance et vidéosurveillance

UV11 - Module gestion des risques (11h) :

- Gestion des alarmes
- Protection du travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

UV12 - Module évènementiel spécifique (7h) :

- Cadre légal et gestion des grands évènements

UV13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées (7h) :

- Gestion des conflits physiques

UV14 - Module industriel (7h) :

- Risques majeurs, professionnels et industriels

>> MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel
- Interentreprise
- En centre
- Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap
Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.

>> MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas, Jeux de rôle

>> MODALITÉ(S) D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission après entretien
Admission après test
Admission sur dossier

>> ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Titre Agent de prévention et de sécurité (H/F) (Ancien niv. V, niveau 3) - RNCP36648

Pour l' UV 1 :

- Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS

Pour les UV 2 à 11 et 14 : QCU

- 103 questions QCU (45' par question)

- Note > ou = 12 : l'Unité de Valeur est acquise
- Note comprise entre 8 et 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen
- Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant la ou les modules concernés

UV13 - Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (un scénario PC + un scénario rondier)

- Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation
- Certificat délivré par la profession sur déclaration du centre d'examen.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation comprenant les acquis sur demande

>> INTERVENANT(E)(S)

Intervenants professionnels du domaine de la prévention et de la sécurité.